ART. 29 N° II-AC61

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº II-AC61

présenté par Mme Pau-Langevin, Mme Biémouret, M. Juanico, Mme Manin et les membres

ARTICLE 29

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	250 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	250 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	o
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	250 000	250 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Nouvelle gauche a récemment reçu à l'Assemblée nationale les syndicats de la médecine scolaire. Depuis 2006 le nombre de médecins de l'éducation nationale n'a cessé de diminuer et le

ART. 29 N° II-AC61

faible nombre de stagiaires du concours, une vingtaine par an, ne permet pas de réduire l'hémorragie.

Cette diminution continue du nombre des MEN, experts dans l'exercice de la médecine scolaire, est un frein à la déclinaison de la politique de santé à l'école et menace le devenir de la profession.

Lors de leur audition, les syndicats ont notamment souligné les difficultés matérielles de plus en plus grande auxquelles ils font face en raison des territoires toujours plus grands que chaque médecin doit couvrir. Ainsi, c'est le cas des frais de déplacement.

C'est pourquoi par cet amendement nous proposons d'abonder le action 2 "santé scolaire" du programme 230 "vie de l'élève" de 250 000€ et de indiquerminuer d'autant les crédits du programme 139 "Enseignement privé du premier et second degrés".